



04.03 Politique de confidentialité de FIS

Titulaire de la politique :	Shea, Anna
Contact :	PrivacyOffice@fisglobal.com
Catégorie :	Confidentialité d'entreprise
Champ d'application :	Ensemble de l'entreprise
Date de publication :	16 mars 2023
Date d'entrée en vigueur :	le 9 décembre 2016
Date de révision obligatoire :	6 novembre 2023
Dispositions de dérogation :	Toute dérogation requiert l'approbation du Comité de dérogation aux politiques à moins que la politique n'en déroge autrement.

04.03 Politique de confidentialité de FIS	3
04.03.01 Données à caractère personnel couvertes par la présente Politique.....	4
04.03.02 Normes applicables au traitement des données à caractère personnel	4

Les mots-clés « **DOIT** », « **NE DOIT PAS** », « **REQUIS** », « **DEVRA** », « **NE DEVRA PAS** », « **DEVRAIT** », « **NE DEVRAIT PAS** », « **RECOMMANDÉ** », « **PEUT** », et « **OPTIONNEL** » qui figurent dans ce document doivent être interprétés de la manière indiquée dans [Meilleures pratiques Pratique – Mots-clés](#).

04.03 Politique de confidentialité de FIS

Finalité

Fidelity National Information Services, Inc. et ses employés, sous-traitants, responsables, dirigeants, administrateurs, divisions, succursales, filiales et sociétés affiliées contrôlées (collectivement, « FIS ») respectent la confidentialité de toutes les Données à caractère personnel qu'ils détiennent, et s'engagent à protéger et à limiter l'utilisation de ces informations conformément aux lois en vigueur sur la protection des données et la vie privée, là où ils mènent leur activité. Les données à caractère personnel sont définies comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable ». Par conséquent, FIS a adopté cette Politique de confidentialité (la « Politique ») afin de protéger les personnes dont les Données à caractère personnel que FIS contrôle ou traite autrement. Le terme « traitement », tel qu'il est utilisé dans la présente Politique, couvre toutes les activités impliquant des Données à caractère personnel, y compris, mais sans s'y limiter : la collecte, la manipulation, la mise à jour, le stockage, la suppression, le partage, l'accès, l'utilisation, le transfert et l'élimination des Données à caractère personnel.

Cette Politique reflète les principes et normes à l'échelle mondiale en matière de gestion des Données à caractère personnel. La présente Politique régit toutes les activités professionnelles de FIS et la conduite de tous les employés, sous-traitants, représentants et tiers de FIS concernant les Données à caractère personnel traitées au nom de FIS dans n'importe quel endroit du monde.

Cette Politique est complétée par quatre Avis de confidentialité, qui visent à fournir aux personnes des informations plus détaillées sur la manière dont FIS traite leurs Données à caractère personnel :

- L'**Avis relatif aux Données à caractère personnel contrôlées** explique comment FIS traite les Données à caractère personnel contrôlées par la Société, telles que définies ci-dessous.
- L'**Avis de confidentialité en ligne** explique comment FIS traite les Données à caractère personnel qu'il collecte sur les sites Web de FIS.
- L'**Avis de confidentialité du personnel** explique comment FIS traite les Données à caractère personnel de son personnel, (par ex. les employés, les candidats aux offres d'emploi et les sous-traitants).
- L'**Avis de confidentialité de Worldpay** explique aux personnes qui accèdent aux services de Worldpay, ou les utilisent, comment l'entreprise Worldpay utilise leurs Données à caractère personnel en tant que contrôleur (par ex., acheteurs, commerçants Worldpay, clients Worldpay qui effectuent des transactions en tant que personnes physiques et utilisateurs de sites Web ou d'applications).

Énoncé

FIS a pour politique et pour pratique de respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données et de protection de la vie privée partout où il exerce ses activités. Si une loi applicable sur la protection des données ou la vie privée exige une action ou impose une norme plus stricte que la présente Politique, les exigences de la loi prévaudront et supplanteront les exigences de la présente Politique. Les références à la loi et aux réglementations en vigueur dans la présente Politique sont des références aux lois et réglementations directement applicables à FIS.

04.03.01 Données à caractère personnel couvertes par la présente Politique

Toutes les Données à caractère personnel traitées par FIS à quelque fin que ce soit **DOIVENT** être traitées conformément à la présente Politique. FIS peut obtenir ces Données à caractère personnel directement auprès de l'individu (« **personne concernée** »), par exemple par le biais d'enregistrements sur le site Web, ou indirectement par l'intermédiaire d'employés et de tiers, par exemple, via des coordonnées.

FIS **TRAITERA** certaines Données à caractère personnel pour son propre compte à des fins professionnelles. Lorsque FIS a le droit de contrôler quand et comment les Données à caractère personnel seront collectées et utilisées, et à quelles fins, les Données à caractère personnel sont considérées comme étant des « **Données à caractère personnel contrôlées par la Société** ». Les Données à caractère personnel contrôlées par la Société comprennent les Données à caractère personnel mentionnées dans l'Avis de confidentialité de Worldpay. Les Données à caractère personnel qui sont des Données à caractère personnel contrôlées par la Société seront souvent, mais pas toujours, collectées directement par FIS.

Les Données à caractère personnel contrôlées par la Société sont des Données à caractère personnel contrôlées et traitées par FIS en lien avec la collecte de comptes débiteurs, le traitement des comptes fournisseurs, les ventes, le marketing et à des fins de gestion des relations avec les fournisseurs et les clients. Dans certains cas, FIS **UTILISERA** également des Données à caractère personnel contrôlées pour se conformer aux régimes de sanctions et détecter le blanchiment d'argent, et pour répondre aux exigences réglementaires.

En outre, FIS **TRAITERA** certaines Données à caractère personnel uniquement au nom de ses clients dans le cadre de la prestation de services FIS (« **Données à caractère personnel relatives aux services** »). FIS **TRAITERA** les Données à caractère personnel relatives aux services afin de réaliser les objectifs commerciaux du client pour qui les services sont fournis, et qui n'auront souvent pas de relation directe avec la personne concernée par les Données à caractère personnel relatives aux services.

Généralement, les Données à caractère personnel relatives aux services auront été collectées par le client et fournies à FIS pour traitement, mais ce n'est pas toujours le cas. Dans certains cas, FIS ne peut même pas savoir que les données qu'il traite pour un client incluent des Données à caractère personnel relatives aux services.

FIS **TRAITERA** les Données à caractère personnel relatives aux services exclusivement en vertu d'obligations contractuelles, des instructions du client, de sa Politique de conservation des documents, et/ou à des fins réglementaires, et **SERA** tenu de restituer au client les Données à caractère personnel relatives aux services, ou de les détruire, une fois qu'elles ne seront plus nécessaires conformément à ces obligations contractuelles.

04.03.02 Normes applicables au traitement des données à caractère personnel

Les normes suivantes **DOIVENT** être appliquées par les employés, sous-traitants, représentants et tiers agissant au nom de chaque société affiliée à FIS couverte par la présente Politique concernant les Données à caractère personnel traitées par FIS :

- **Honnêteté.** FIS **TRAITERA** les Données à caractère personnel en toute honnêteté et conformément aux lois.
- **Limitation de la finalité.** FIS ne **TRAITERA** les Données à caractère personnel que pour servir des objectifs commerciaux légitimes de FIS qui sont spécifiés et explicites ou qui peuvent être déduits des circonstances. Les Données à caractère personnel relatives aux services ne **DEVRONT** pas être traitées par FIS à des fins autres que la prestation des services devant être fournis par FIS conformément au contrat client régissant ces données ou en vertu d'un autre objectif autorisé ou indiqué par le client qui a fourni les Données à caractère personnel relatives aux services à FIS pour traitement.
- **Qualité et proportionnalité des données.** FIS **S'EFFORCERA** de vérifier si les Données à caractère personnel contrôlées par la Société qu'il traite sont exactes et, le cas échéant, tenues à jour. FIS **S'EFFORCERA** de vérifier

que les Données à caractère personnel contrôlées par la Société sont adéquates, pertinentes et non excessives par rapport aux fins pour lesquelles elles sont collectées et/ou traitées. Pour les Données à caractère personnel relatives aux services, le client de FIS est responsable de confirmer que les données soient exactes, actuelles, adéquates, pertinentes et non excessives.

- **Transparence.** Les individus qui sont des personnes concernées par les Données à caractère personnel contrôlées par la Société recevront des informations nécessaires pour vérifier l'honnêteté du traitement de leurs Données à caractère personnel, y compris un avis indiquant (i) les fins pour lesquelles les Données à caractère personnel contrôlées par la Société peuvent être traitées, à moins que le motif de la collecte des Données à caractère personnel ne soit évident compte tenu des circonstances, (ii) les catégories de Données à caractère personnel contrôlées par la Société qui peuvent être traitées, (iii) les catégories de Données à caractère personnel sensibles contrôlées par la Société qui peuvent être traitées, et (iv) leurs droits concernant les Données à caractère personnel contrôlées par la Société pour lesquelles elles sont des personnes concernées. De plus amples informations sur les différents droits détenus par les personnes concernées par les Données à caractère personnel contrôlées par la Société sont énoncées dans les avis de confidentialité mentionnés ci-dessus.
- **Données à caractère personnel sensibles.** Les Données à caractère personnel contrôlées par la Société et les Données à caractère personnel relatives aux services qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou autres de nature similaire, l'appartenance syndicale, l'état physique ou mental, les données génétiques ou biométriques, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle, la commission de tout délit ou le casier judiciaire de la personne faisant l'objet des Données à caractère personnel **DEVRONT** toujours être classées comme Données à caractère personnel sensibles aux fins de la présente Politique. Ces données **PEUVENT** nécessiter de niveaux de sécurité supplémentaires ou de bases légales différentes, telles que le consentement exprès de la personne concernée. Les Données à caractère personnel contrôlées par la Société relatives aux enfants et aux antécédents financiers ou à la situation financière de la personne concernée par les Données à caractère personnel peuvent être classées comme Données à caractère personnel sensibles en vertu de certaines lois en vigueur. Les données qui sont des Données à caractère personnel sensibles ne **DEVRONT** pas être traitées sans le consentement de la personne concernée si ce consentement est requis par la loi applicable. Avant de collecter ou de traiter des données qui sont des Données à caractère personnel sensibles, la légalité de cette collecte ou de ce traitement **DOIT** être vérifiée en consultant le Service juridique de FIS.
- **Droits des personnes concernées.** Lorsque FIS est tenu par la loi ou la réglementation de fournir aux personnes concernées des droits sur leurs données, FIS **PERMETTRA** d'exercer ces droits conformément à ladite loi ou réglementation. Lorsque FIS agit en tant que sous-traitant, le client de FIS est responsable de la conformité avec la loi ou la réglementation en vigueur. Pour envoyer une Demande de droits sur les données
 - cliquez [ici](#) pour l'envoyer par voie électronique ; ou
 - envoyez votre demande par e-mail à DataRights@fisglobal.com ou
 - appelez le 866-728-7033.
- **Données à caractère personnel utilisées à des fins de marketing.** Lorsque des Données à caractère personnel contrôlées par la Société sont traitées à des fins de marketing et d'analyse, des procédures efficaces existent, permettant à la personne concernée de refuser cette utilisation. L'option de désabonnement désigne la commercialisation de biens ou de services commerciaux à une personne concernée, et ne **LIMITERA** pas les communications normales et habituelles par ou au nom de FIS concernant la relation de la personne avec FIS.
- **Sécurité des données.** Des mesures de sécurité appropriées sont en place au niveau du réseau physique et des processus conçues pour protéger les données à caractère personnel ou les données à caractère personnel sensibles traitées par FIS contre une destruction accidentelle ou illégale, une perte accidentelle, une altération ou une divulgation ou un accès non autorisé.

- **Accès aux données.** FIS **PRENDRA** des mesures raisonnables pour déterminer qui accède aux données à caractère personnel. La Politique de gestion des accès et des identités de l'Entreprise est basée sur le « Principe du moindre privilège », et l'accès aux Données à caractère personnel sera limité par ce principe. Le Principe du moindre privilège exige que l'accès privilégié soit fourni avec le niveau minimum d'accès aux données non publiques, qui est nécessaire pour satisfaire les responsabilités professionnelles d'un utilisateur. Ce principe s'ajoute à la présente Politique ainsi qu'à d'autres politiques FIS, le cas échéant.
- **Transferts de données.** Les Données à caractère personnel ne **DEVRONT** pas être transférées au-delà des frontières politiques ou géographiques, à moins que ledit flux de données transfrontalier ne soit autorisé par un accord de la personne concernée à laquelle se rapportent les Données à caractère personnel ou que le transfert ne soit autrement autorisé par les lois en vigueur. Toute tierce partie autorisée par FIS à traiter des Données à caractère personnel contrôlées par la Société au nom de FIS **DOIT** d'abord accepter un contrat écrit pour (i) respecter et maintenir la confidentialité et la sécurité desdites Données à caractère personnel conformément aux normes qui répondent aux exigences de la présente Politique, (ii) traiter ces données à caractère personnel conformément aux instructions de FIS, et (iii) retourner, ou supprimer les Données à caractère personnel contrôlées par la Société, conformément aux instructions de FIS, lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.
- **Données à caractère personnel obsolètes.** Conformément à la Politique de gestion des documents FIS, FIS ne **CONSERVERA** pas les Données à caractère personnel plus longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif commercial légitime pour lequel les Données à caractère personnel ont été collectées et traitées par FIS ou conformément aux dispositions du contrat client ou de la loi applicable. Ces Données à caractère personnel obsolètes, et les supports sur lesquels elles sont contenues, **DEVRONT** être détruits de manière sécurisée ou, le cas échéant, renvoyés à un client.
- Litiges ou objections. FIS **TRAITERA** toute plainte ou tout litige concernant les Données à caractère personnel afin de les régler en temps opportun.
- **Poser des questions, demander des conseils et signaler des infractions à la Politique**
 - Les employés et les sous-traitants de FIS **DEVRONT** demander conseil en cas de doute sur la légalité d'une activité particulière impliquant des Données à caractère personnel ou d'autres exigences concernant le respect de la présente Politique. Le Directeur de la confidentialité de FIS est responsable de l'administration générale de la présente Politique.
- **Les formations**
 - Les employés et sous-traitants de FIS **BÉNÉFICIERONT** d'une formation sur la sécurité des informations et la sensibilisation à la vie privée, qui comprend une formation spécifique sur la protection des données à caractère personnel, la conformité et la gestion des risques. La formation à la protection de la vie privée est fournie chaque année et obligatoire pour tous les employés et sous-traitants. La formation spécialisée de FIS sur la gestion des informations relatives à la santé est également attribuée annuellement aux employés et sous-traitants **SUSCEPTIBLES DE** gérer ce type de données.

Les employés, sous-traitants et tiers concernés de FIS sont tenus d'adhérer aux politiques et normes établies. Toute violation des politiques ou normes de FIS pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Toute violation présumée d'une politique ou d'une norme de FIS doit être signalée soit à un représentant de la direction, soit au directeur de la conformité de FIS (CorporateCompliance@fisglobal.com). Les infractions peuvent également être signalées, avec la possibilité de garder l'anonymat (à quelques exceptions près dans certains pays européens), en utilisant le site Web de la ligne d'assistance éthique de FIS (www.fnisethics.com) ou la ligne téléphonique d'assistance éthique de FIS. FIS ne tolère aucune représailles contre toute personne qui, de bonne foi, signale une violation d'une politique de FIS ou de la loi, ou coopère à une enquête. Utilisez le lien (https://rmis.fnfis.com/fsirt_archer/) pour signaler un potentiel incident de sécurité. Pour les incidents de sécurité urgents ou critiques, appelez le +1.414.357.FSIRT (3747) (États-Unis et International).